



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00129

### PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) FURAN ET AFFLUENTS - DEPOT DE LA CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

#### **Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,  
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



## DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

### PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) FURAN ET AFFLUENTS - DEPOT DE LA CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Le bassin versant du Furan est soumis à des risques d'inondation importants. Au cours des quinze dernières années, deux crues importantes sont survenues en 2003 et 2008 sur ce cours d'eau et son affluent principal l'Onzon. C'est pourquoi ce bassin versant est logiquement classé en Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), au titre de la mise en œuvre de la directive Européenne « inondation ».

Saint-Etienne Métropole œuvre depuis plus de dix ans dans la prévention des risques d'inondation et la restauration des fonctionnalités morphologique et écologique des cours d'eau de son territoire. Lancés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (*PAPI*) visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale des inondations, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Les différentes procédures contractuelles (contrats de rivières 2005-2012 et 2014-2019, PAPI 2005-2010) ont permis la réalisation d'aménagements importants pour réduire le risque d'inondation :

- Construction d'un Ouvrage de Ralentissement Dynamique sur l'Onzon,
- Effacement ou reconstruction de ponts sous-dimensionnés,
- Elargissement de lits mineurs afin de réduire le risque de débordements dans le lit majeur.

Ces programmes de travaux ont réduit significativement le risque d'inondation sur l'Onzon et sur certains points noirs hydrauliques du Furan.

Ainsi, le risque se concentre désormais sur les villes de Saint-Etienne et L'Etrat, ainsi que sur le site du Centre Hospitalier Universitaire. Saint-Etienne Métropole a défini des stratégies de prévention des risques d'inondation, en cohérence avec la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations, au travers d'un programme global d'actions s'élevant à 52,76 M € HT.

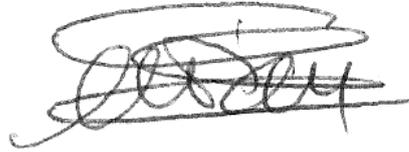
Comme pour les autres PAPI, les subventions potentielles de l'Etat peuvent atteindre 40 %. Certaines actions pourront également bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer un dossier de PAPI sur le bassin versant du Furan et lancer toutes les démarches préalables.**
- **Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2018 et suivants section d'investissement destination RIVIERES.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU